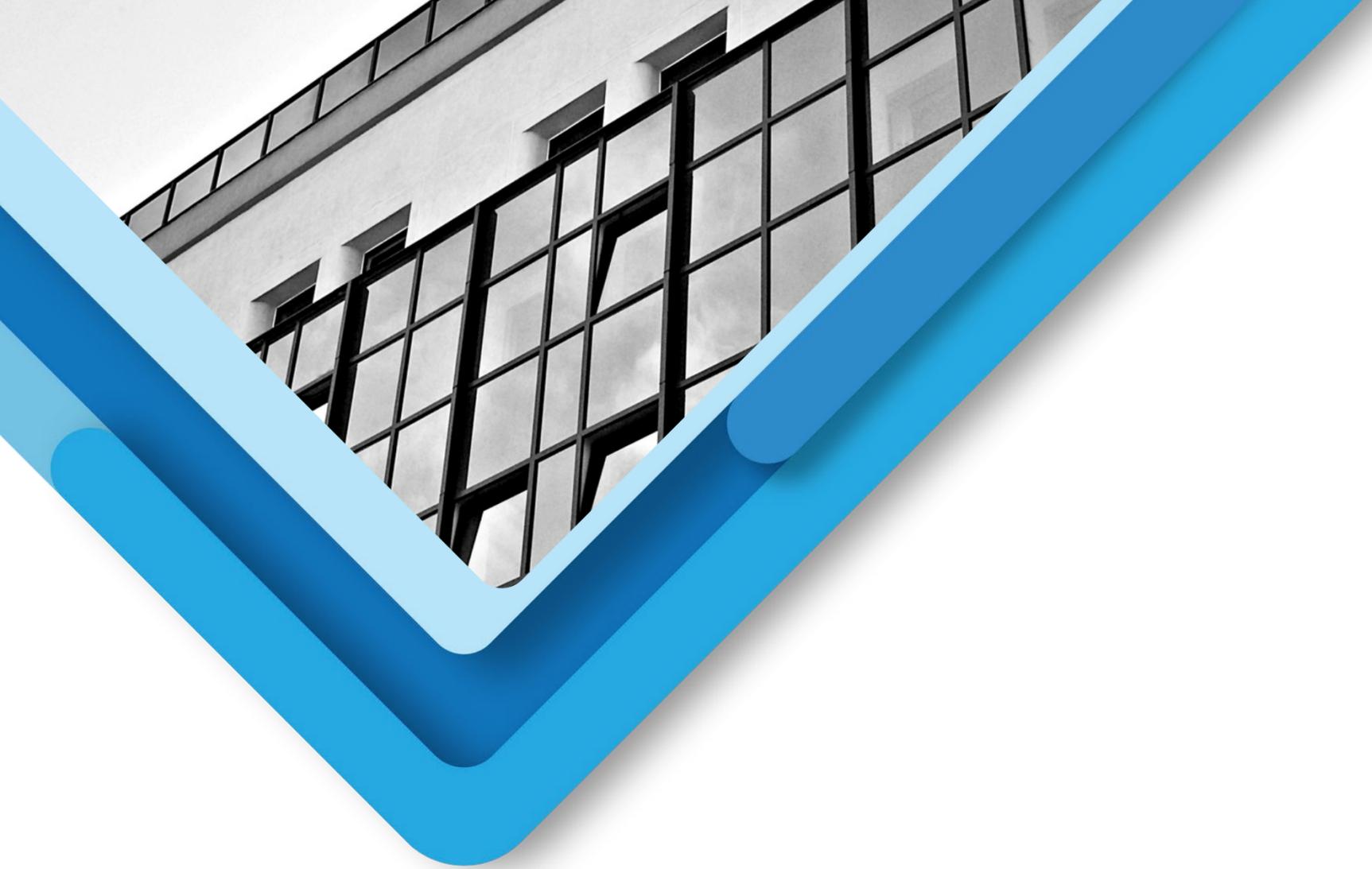


# Rapport d'activité 2023

Assemblée Générale Ordinaire du SSTI 33 – Mardi 25 juin 2024



# 1 / Mise en œuvre de l'offre de services

# Mise en oeuvre de l'offre socle de services

## Brochure Offre Socle de services



- **19 fiches** dédiées aux actions proposées par les SPSTI aux entreprises adhérentes
- Une brochure déployée par **nos professionnels de santé**

**Objectif :** Faire connaître l'ensemble de notre offre de services autour des 3 axes prioritaires :

- > **Prévention des risques professionnels**
- > **Suivi de l'état de santé des salariés**
- > **Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)**

# Mise en oeuvre de l'offre socle de services

## Prévention des risques professionnels

**Objectif :** Accompagner l'employeur dans sa démarche de prévention des risques professionnels afin de préserver la santé et la sécurité des salariés.

### Nos actions pour vous accompagner :

- Aide à l'élaboration du DUERP
- Réalisation d'études météorologiques
- Etude et conseils pour l'aménagement d'un poste de travail
- ...

Nous **informons** et **sensibilisons** également les acteurs de l'entreprise de l'utilité de la prévention et l'importance de mener des actions **d'amélioration** : supports de prévention, ateliers de sensibilisation, Webinaires ...

*« Agir en prévention primaire, c'est intervenir au plus tôt, de manière à réduire voire supprimer le risque d'exposition du salarié aux dangers de son poste de travail »*



# Mise en oeuvre de l'offre socle de services

## Suivi de l'état de santé des salariés

Le salarié bénéficie de l'écoute, des conseils et de l'information du professionnel de santé qu'il rencontre lors de sa visite.

**Objectif :** Prévenir les risques les risques auxquels il est exposé, accompagner le salarié vulnérable, et de déceler d'éventuelles pathologies.

### Nos actions pour vous accompagner :

- Visite médicale d'embauche
- Visite d'information et de prévention initiale
- Visite d'information et de prévention périodique
- ...

« Des rendez-vous adaptés pour suivre l'état de santé des salariés tout au long du parcours professionnel »

**SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ**

SSSTI 33 SANTÉ AU TRAVAIL | Réseau **présanse** MÉTIERS ET SANTÉ AU TRAVAIL | Votre Service de Prévention et de Santé au Travail à vos côtés

ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

### La visite d'embauche : visite d'information et de prévention ou examen médical d'aptitude

Inclus dans l'offre socle

#### La visite d'embauche, pour quoi faire ?

**S'assurer**  
que le poste que prend un travailleur n'est pas de nature à porter atteinte à sa santé et que le travailleur n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres.

**Inform**  
le salarié, au regard de la connaissance de son état de santé, sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail, et le cas échéant, sur le suivi médical nécessaire.

**Sensibiliser**  
le salarié sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

#### Qui est concerné ?

Tous les salariés sont concernés par la visite d'embauche. Cette visite est organisée selon des modalités distinctes, en fonction des risques auxquels le salarié sera exposé à son poste de travail. Pour le salarié non-exposé à des risques particuliers (au sens du Code du travail, à savoir : amiante, plomb, agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, agents biologiques des groupes 3 et 4, rayonnements ionisants, risque hyperbares, risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages), il s'agit d'une visite d'information et de prévention. Pour le salarié exposé à des risques particuliers (liste ci-dessus), il s'agit d'un examen médical d'aptitude qui encadre un suivi individuel renforcé.

#### La visite d'embauche, comment ça se passe ?

**Pour le salarié non-exposé à des risques particuliers : une visite d'information et de prévention**  
La visite d'information et de prévention est réalisée par un professionnel de santé (médecin du travail, collaborateur médecin, interne ou infirmier de santé au travail), dans un délai qui n'excède pas 3 mois à compter de la prise effective du poste de travail. Lors de cette visite, un dossier médical en santé au travail est ouvert ou mis à jour par le professionnel de santé. A l'issue de la visite d'information et de prévention, le professionnel de santé délivre une attestation de suivi au travailleur et à l'employeur.

Il existe une possibilité de réorientation vers le médecin du travail quand la visite a été réalisée par un infirmier.

**Pour le salarié exposé à des risques particuliers, un examen médical d'aptitude**  
L'examen médical d'aptitude à l'embauche doit être réalisé par le médecin du travail, préalablement à l'affectation sur le poste de travail. A l'issue de cette visite, un avis d'aptitude ou d'inaptitude est remis au travailleur et à l'employeur. Lors de cette visite, un dossier médical en santé au travail est constitué ou mis à jour par le médecin du travail.

14

# Mise en oeuvre de l'offre socle de services

## Prévention de la désinsertion professionnelle

**Objectif :** Anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé ou aider un salarié qui rencontre des difficultés à se maintenir à son poste de travail.

### Nos actions pour vous accompagner :

- Accompagnement par une assistante sociale
- Visite de pré reprise, de mi-carrière, rendez-vous de liaison, ...
- Une cellule interne d'aide au maintien en emploi
- Orientation vers les partenaires privilégiés du maintien en emploi, des transitions professionnelles, de la formation, du handicap...

« L'enjeu du maintien en emploi est d'aboutir à une solution adaptée et durable pour chaque salarié en risque de désinsertion professionnelle »



# Une offre complémentaire

Au-delà de l'offre socle, une offre complémentaire, définie et tarifée :  
**La formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et Recyclage**

## Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le salarié SST devra être capable de :

- > mettre en application ses **compétences de SST** au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- > d'intervenir face à une **situation d'accident**

*Les formations sont dispensées par STL Formation certifiée Qualiopi*



OFFRE COMPLÉMENTAIRE

## Formations des premiers secours

**SSTI3**  
SANTÉ AU TRAVAIL

Contactez-nous : nos équipes sont mobilisées pour vous accompagner !  
[www.ssti33.org](http://www.ssti33.org) | [contact@ssti33.fr](mailto:contact@ssti33.fr)

Le SSTI 33 appartient au réseau Présanse



*« Cette offre complémentaire répond aux besoins supplémentaires des entreprises et ne peut être mobilisée qu'à la demande de ces derniers »*



# Prévention de la désinsertion professionnelle

**Création d'une Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)** au sein du SSTI 33.

- Composée d'une équipe pluridisciplinaire : Médecins, infirmiers, assistante sociale, psychologue du travail, assistante médicale
- Partenariats : acteurs de l'emploi et du handicap : Cap emploi, AGEFIPH, CEP, ....

## **Missions :**

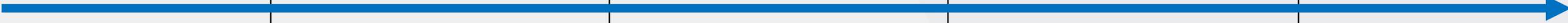
- Repérer le plus en amont possible les situations à risques de désinsertion professionnelle
- Prévenir l'usure professionnelle
- Apporter des solutions personnalisées et de proximité

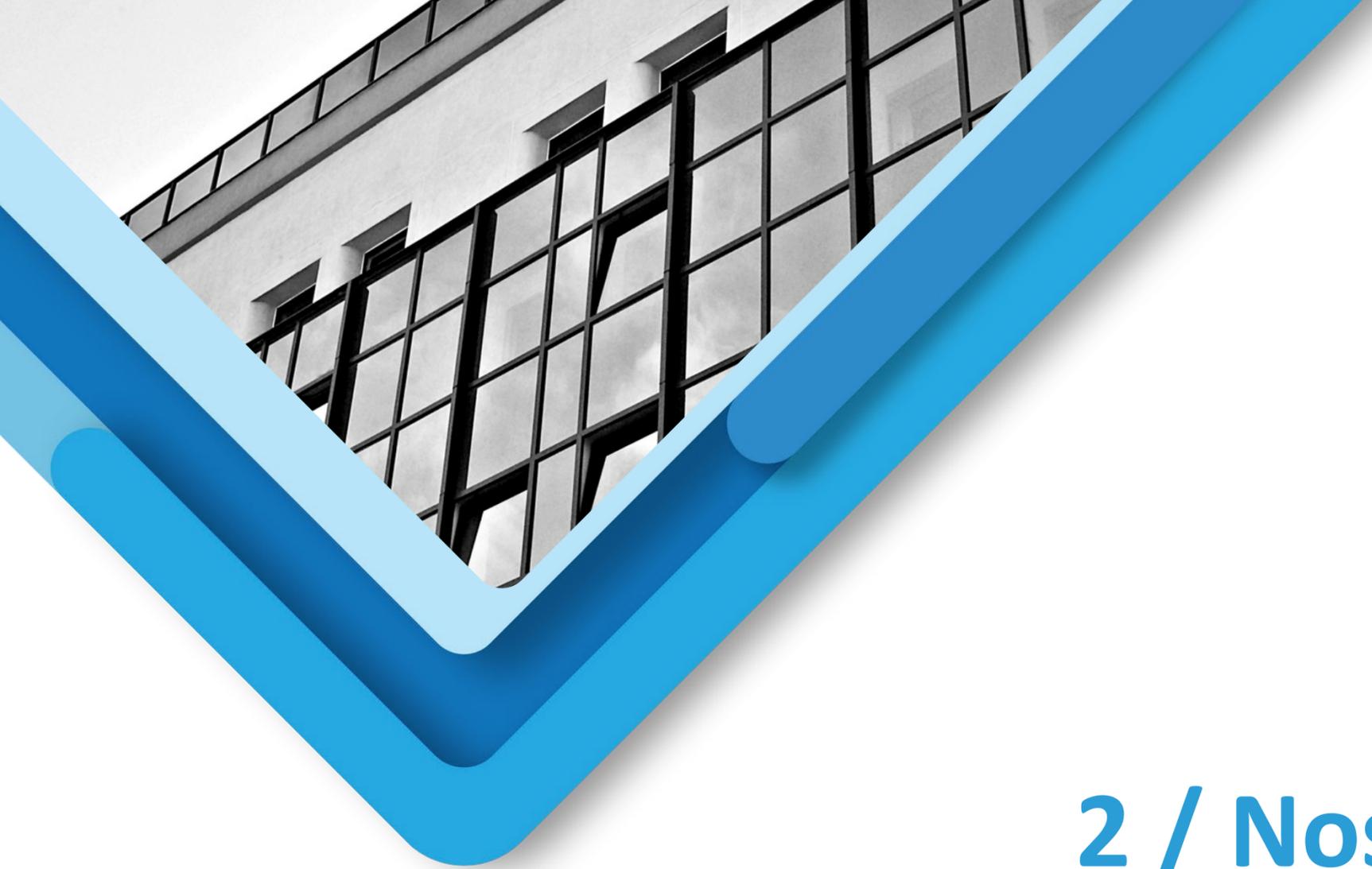


# Etat d'avancement de la certification du SSTI 33

# Planning prévisionnel jusqu'en février 2025

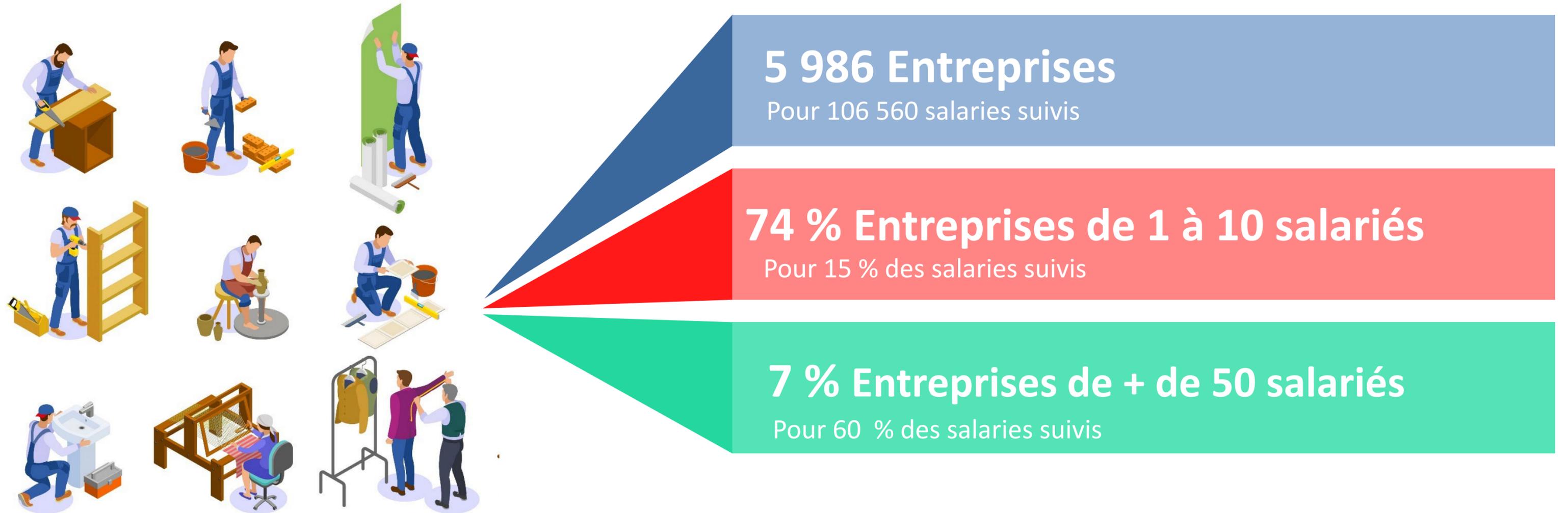
<b>Juin 2024</b>	<b>Septembre 2024</b> 	<b>Décembre 2024</b> 	<b>Janvier 2025</b>	<b>Février 2025</b> 
Présentation de la certification AFNOR SPEC 2217 dans tous les centres médicaux du SSTI 33.	Audit blanc interne.	Audit blanc croisé Référent Qualité externe au SSTI 33.	Dernier délai pour que les exigences de la SPEC 2217 soient formalisées.	Demande Audit de Certification SSTI33.



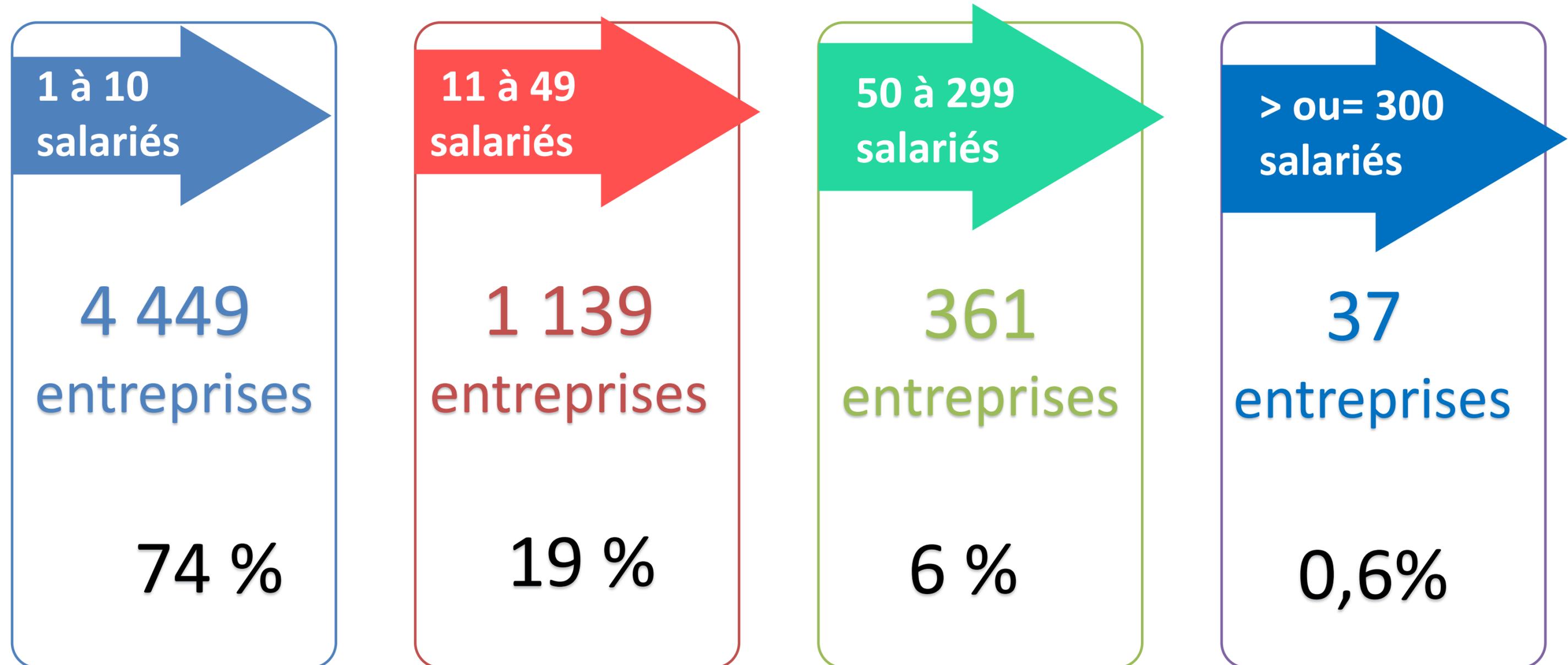


## 2 / Nos adhérents

## Entreprises et salariés : Nombre et répartition

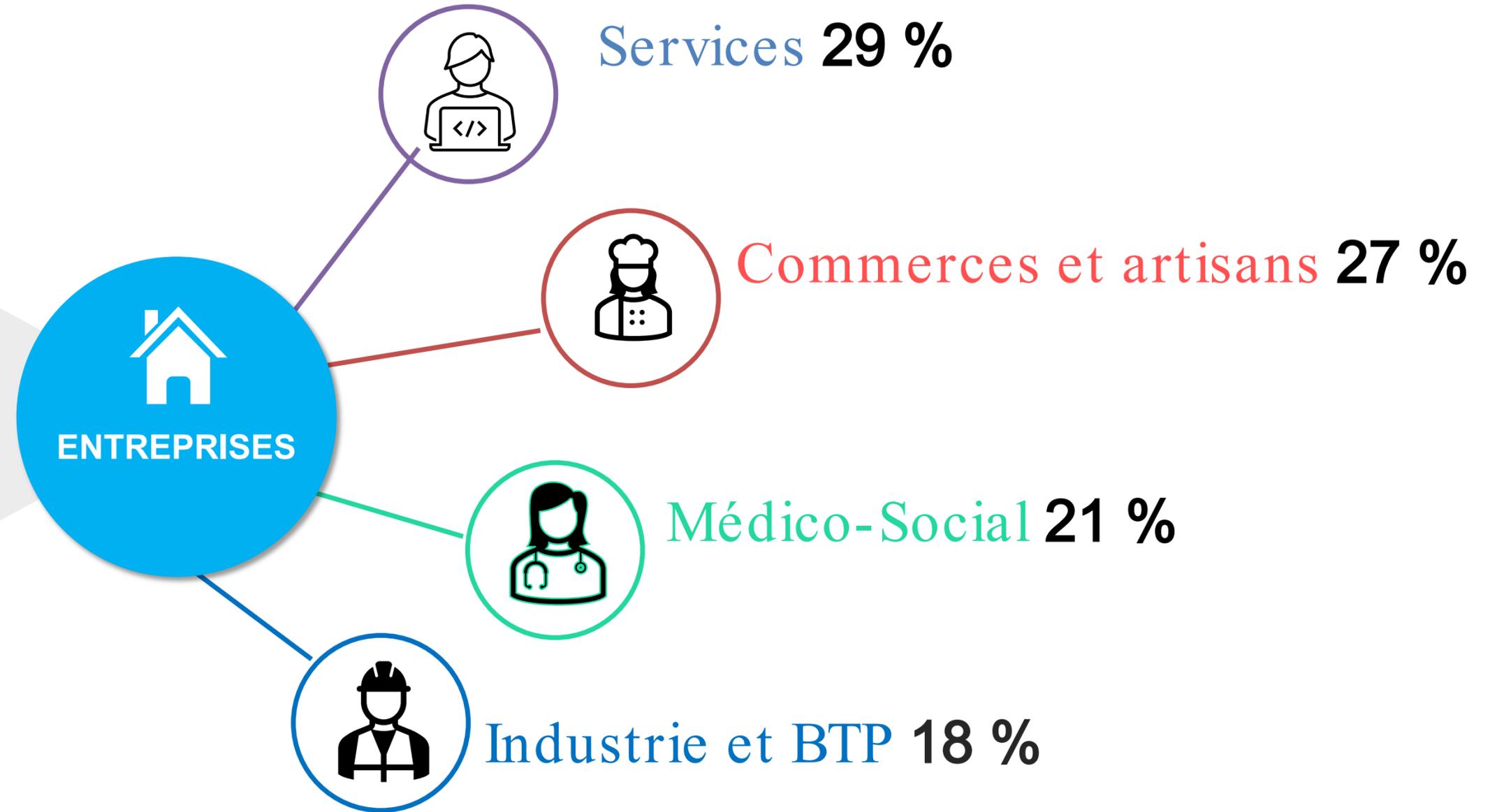


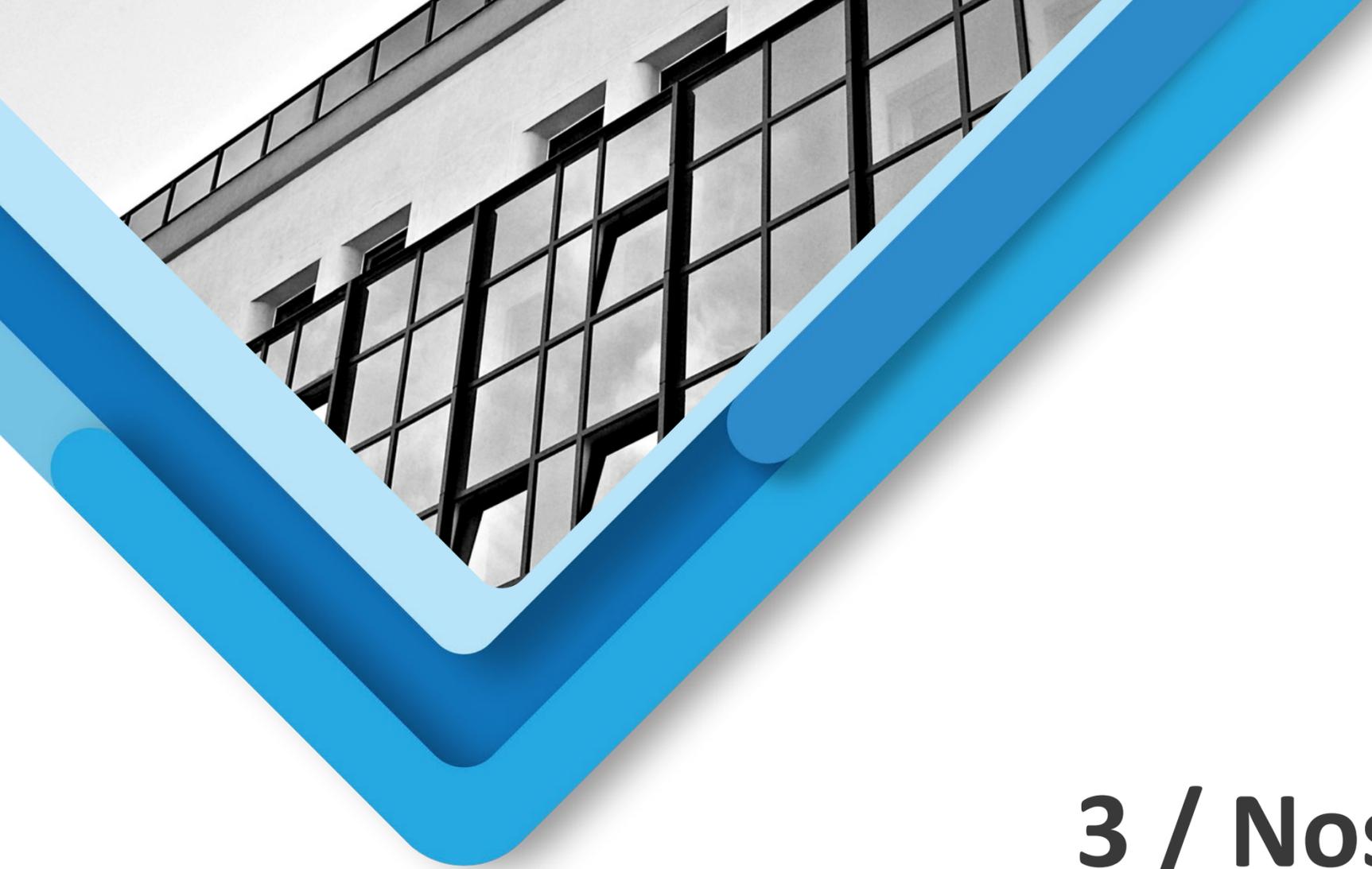
## Entreprises et salariés : Répartition par taille d'entreprise



**TOTAL** : 5 986 entreprises

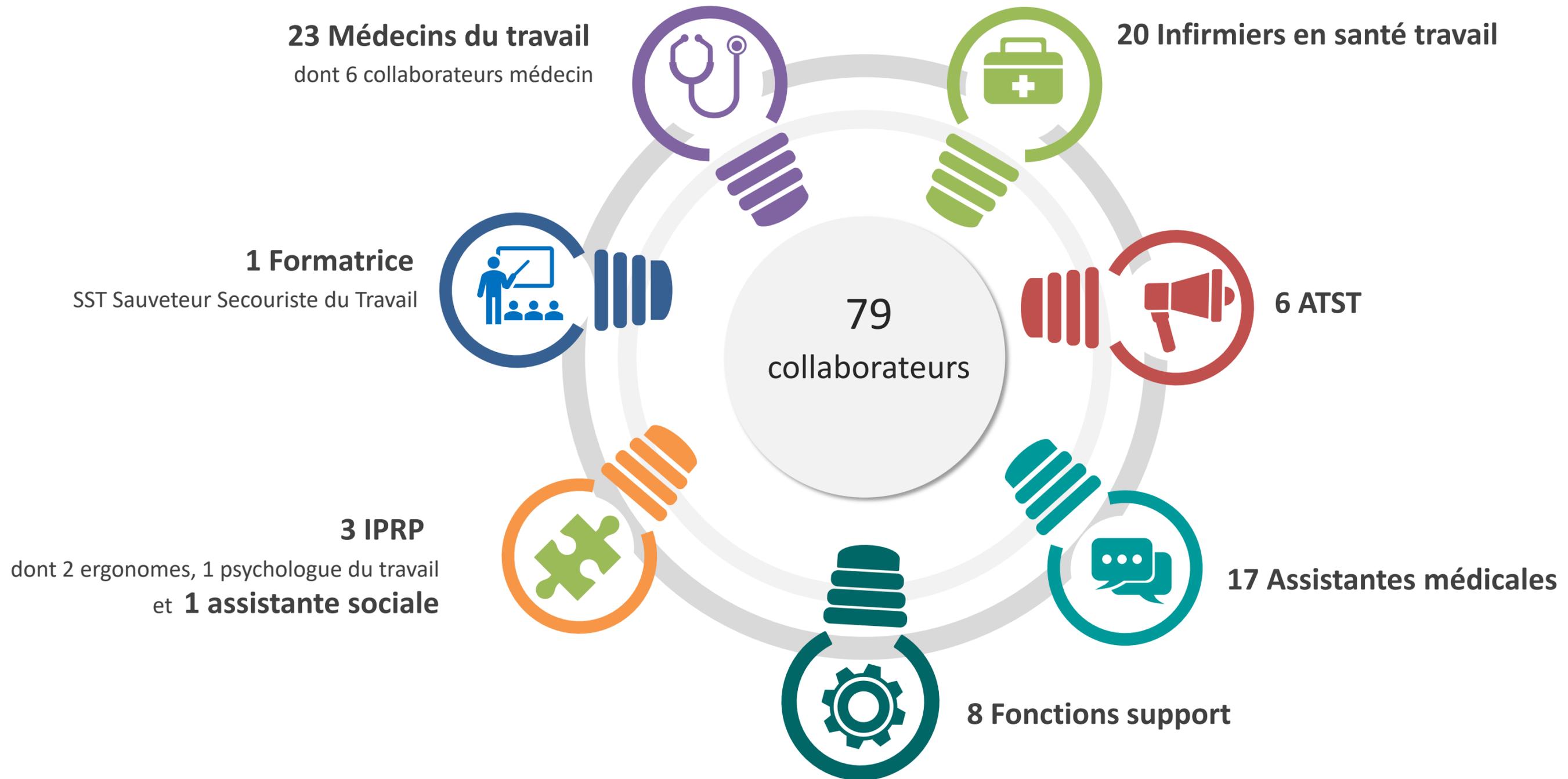
## Répartition des entreprises par secteur d'activité, dont :



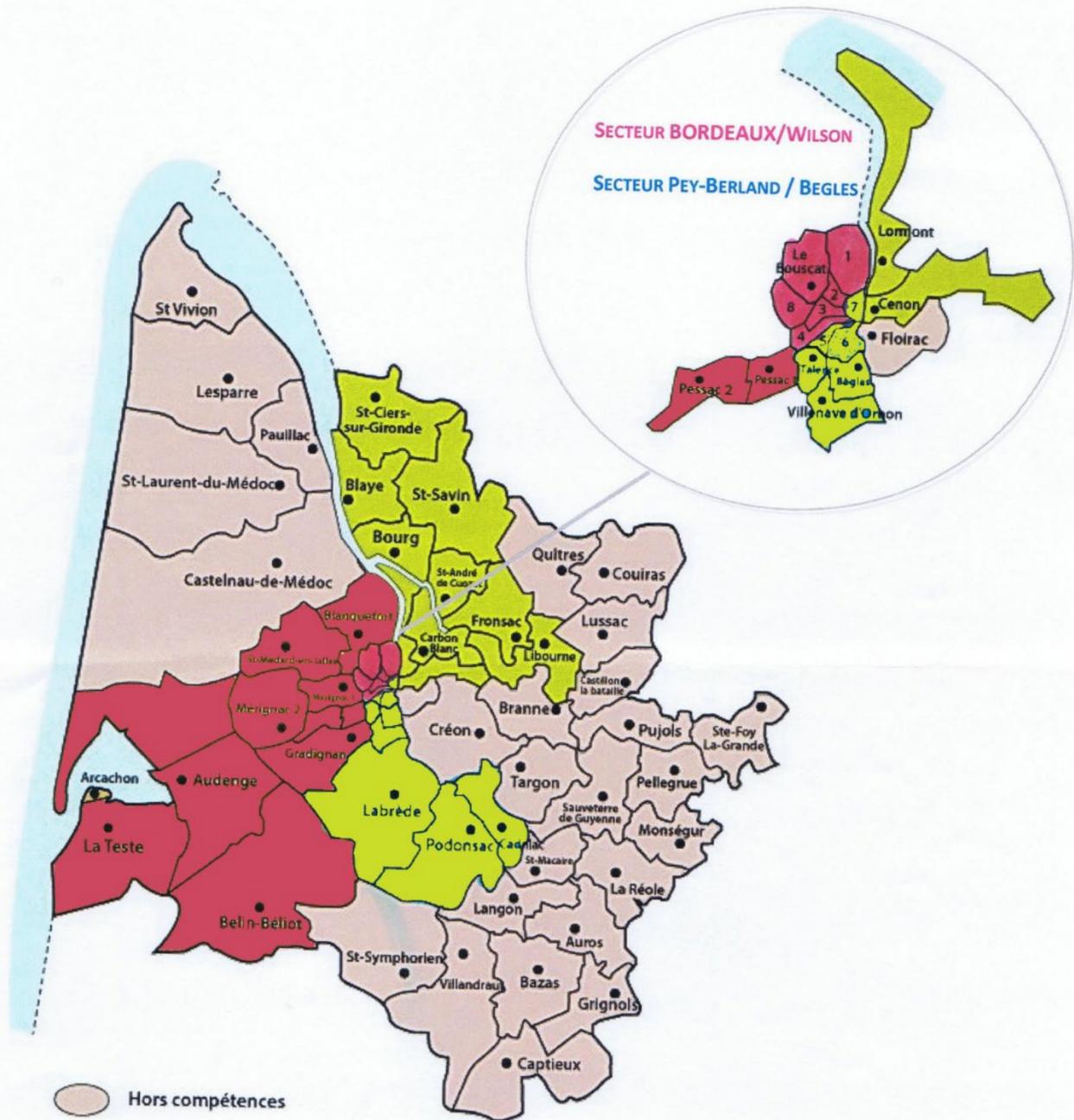


## **3 / Nos équipes**

## 79 collaborateurs au 31/12/2023



## Compétence géographique



### 2 SECTEURS



SECTEUR BORDEAUX WILSON  
ET OUEST GIRONDE



SECTEUR BORDEAUX  
CENTRE ET EST GIRONDE

8 CENTRES MEDICAUX

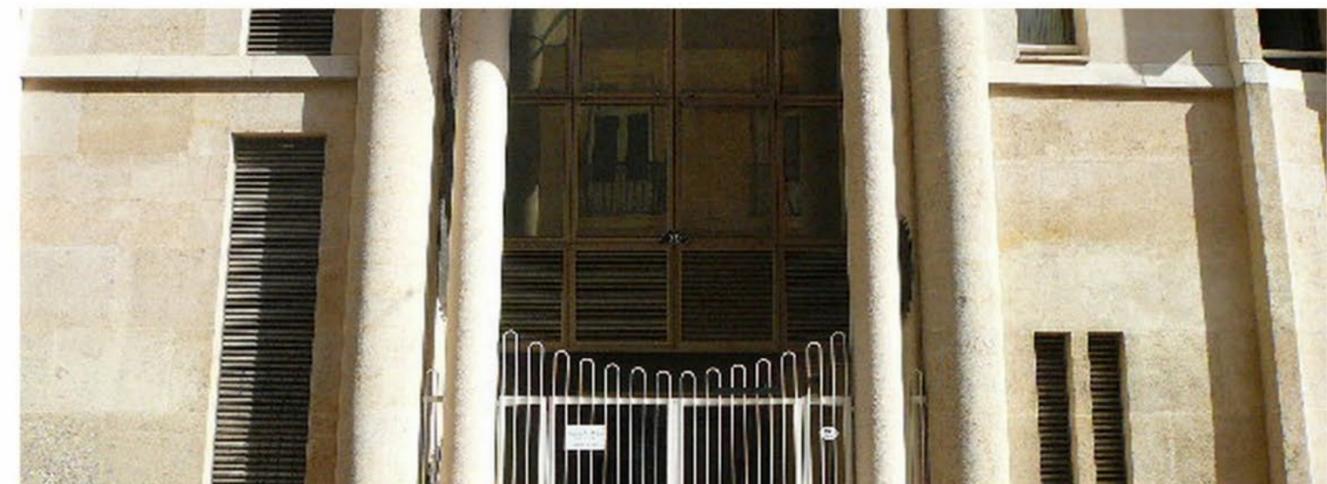
1 CENTRE ANNEXE

## 8 centres médicaux

- Bordeaux Wilson
- Pey-Berland
- Bègles
- Mérignac
- Pessac
- La Teste
- Cenon
- Pugnac

## 1 centre annexe

- Arès



## Les Fiches d'entreprise

→ **4 075** fiches d'entreprise existantes :

- **76 600** salariés concernés soit **88 %** de l'effectif suivi
- **45 %** des entreprises concernées sont des TPE

→ **879** fiches réalisées et mises à jour en 2023



## Actions en milieu de travail des ergonomes

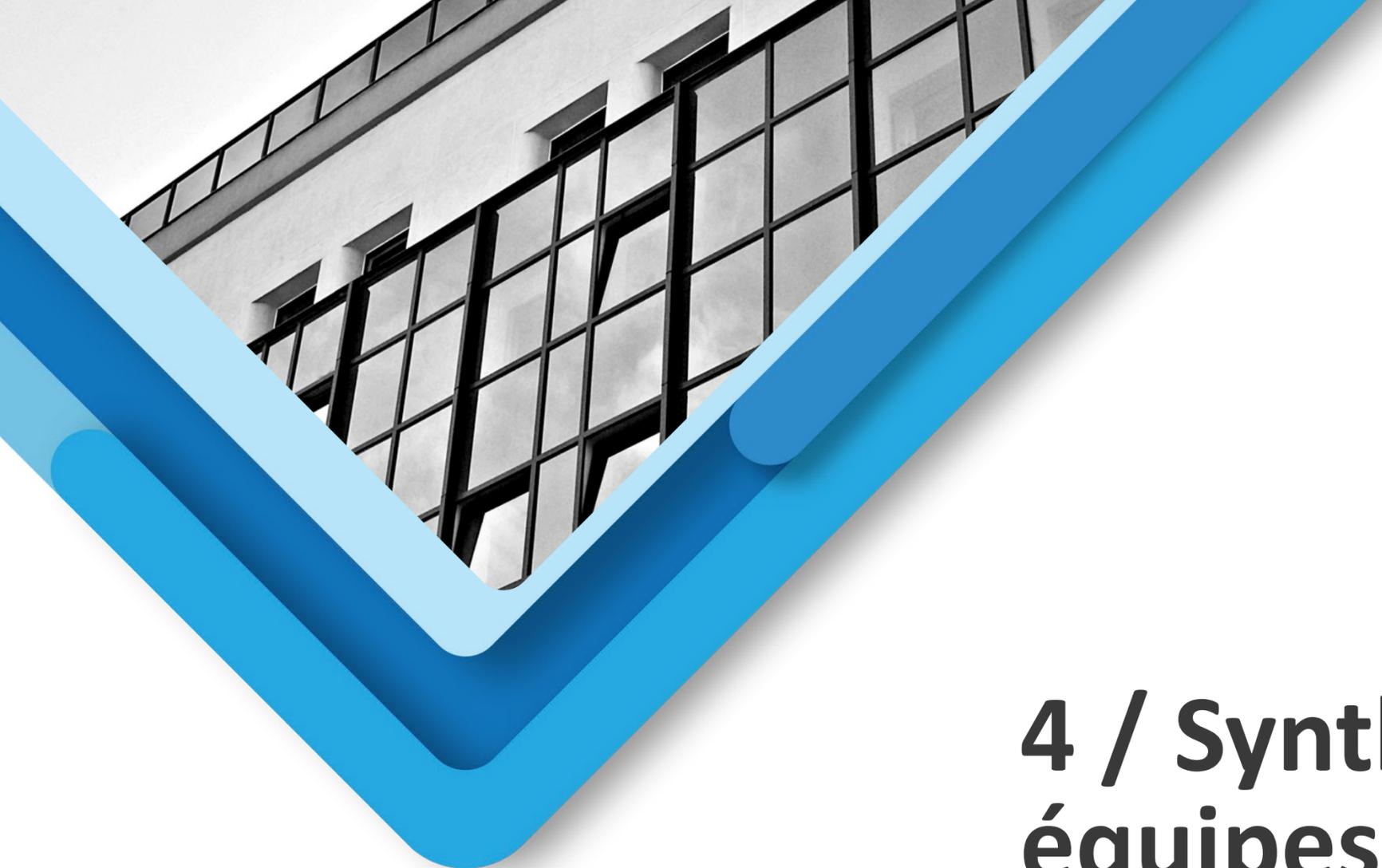
**175 demandes réceptionnées**

## Webinaires d'information et de sensibilisation

- DUERP
- Maintien en emploi
- TMS
- Burn Out : Comprendre, repérer et agir !
- Repérez l'exposition au risque chimique
- Travail sur écran
- Transitions professionnelles
- Travailler et être proche aidant

**160 participants**





## **4 / Synthèse de l'activité des équipes pluridisciplinaires**

## Suivi des salariés

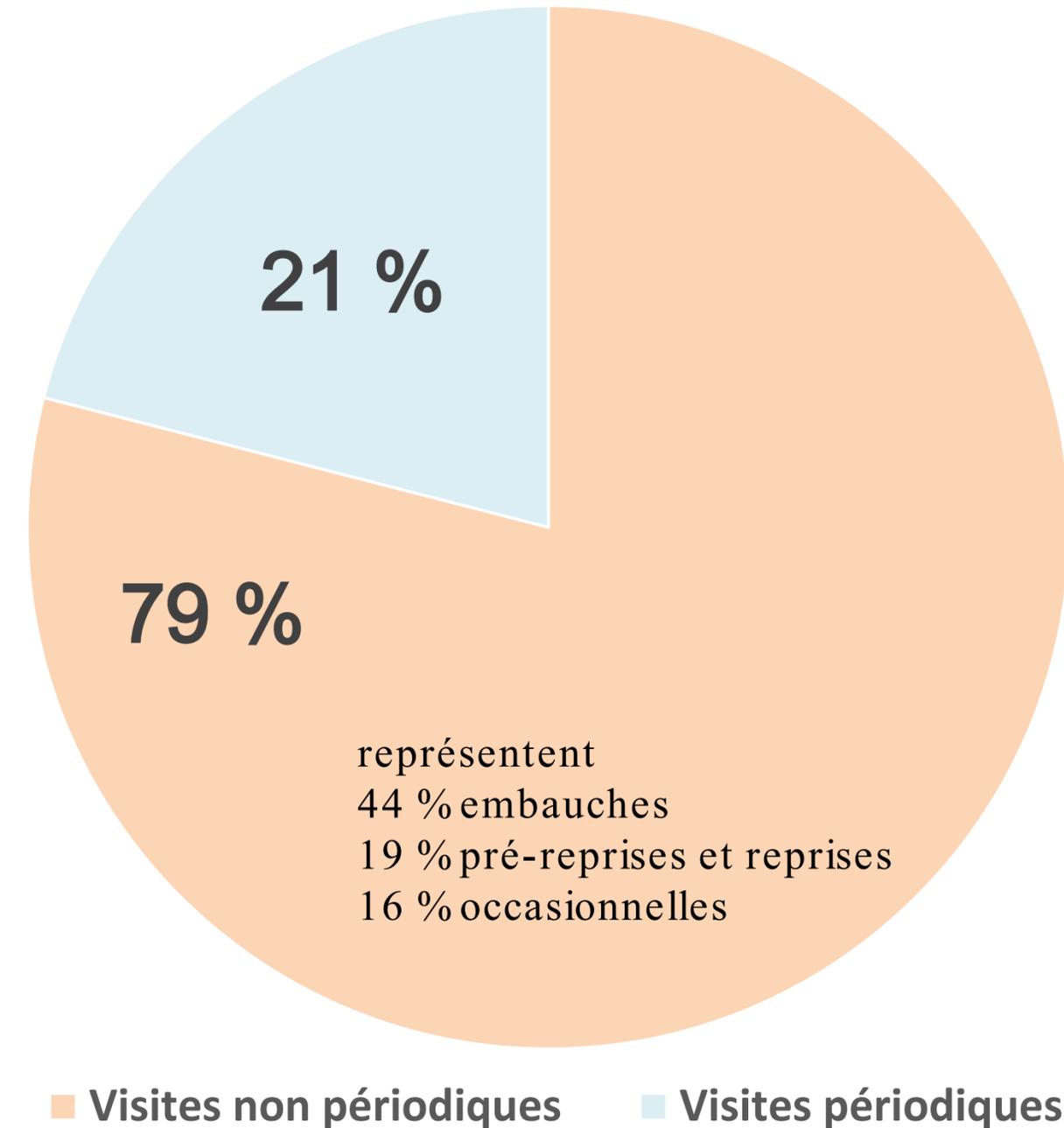
106 560 salariés suivis  
43 926 visites réalisées

## Les inaptitudes

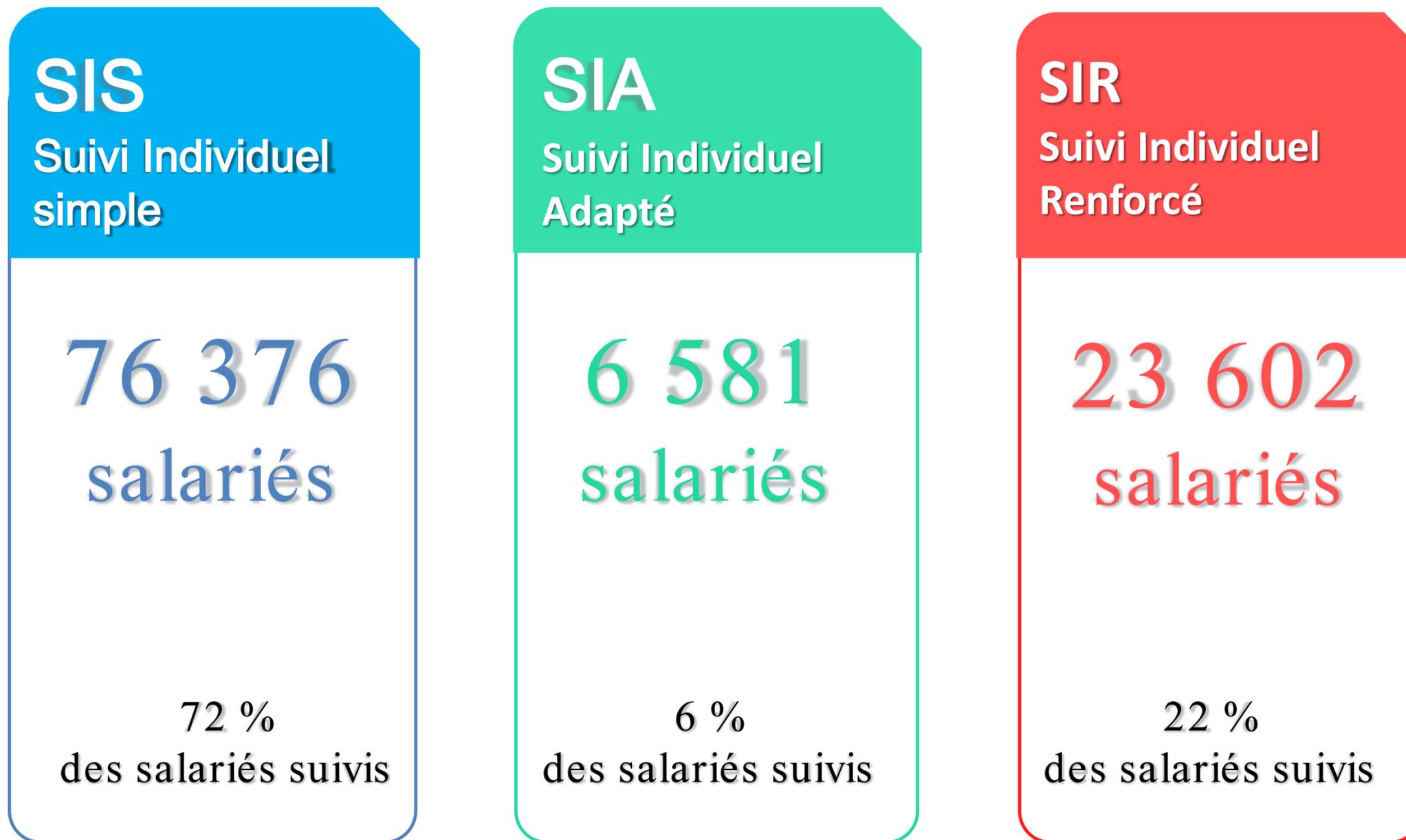
661 inaptitudes constatées  
représentent **0,62 %** des salariés suivis



## Répartition par type de visite



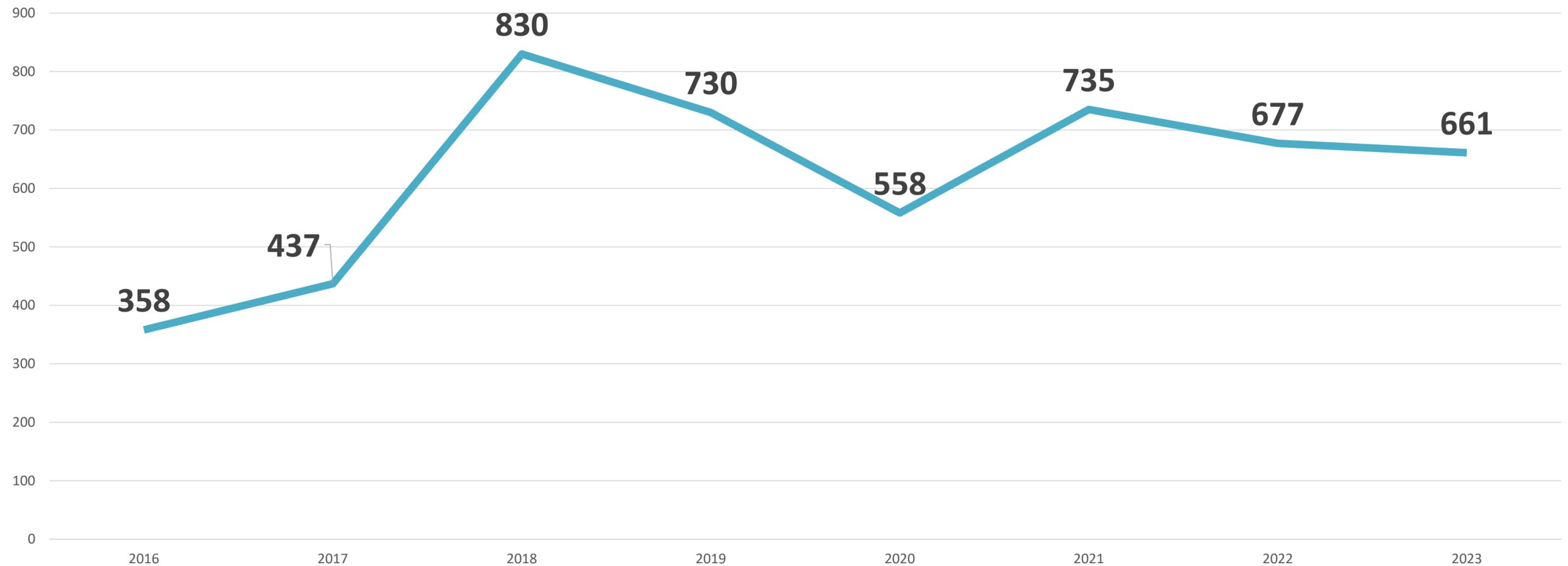
## 106 560 salariés suivis sur l'année 2023



# EXAMENS CLINIQUES EFFECTUÉS / PRESCRITS

- Tests visuels : 13 435
- Dépistages urinaires : 625
- Audiométries : 3 333
- Spirométries : 603
- Questionnaires (sommeil, consommation de produits): 791
- Plaquettes de prévention commentées : 7 656
- Examens complémentaires prescrits : 2 927

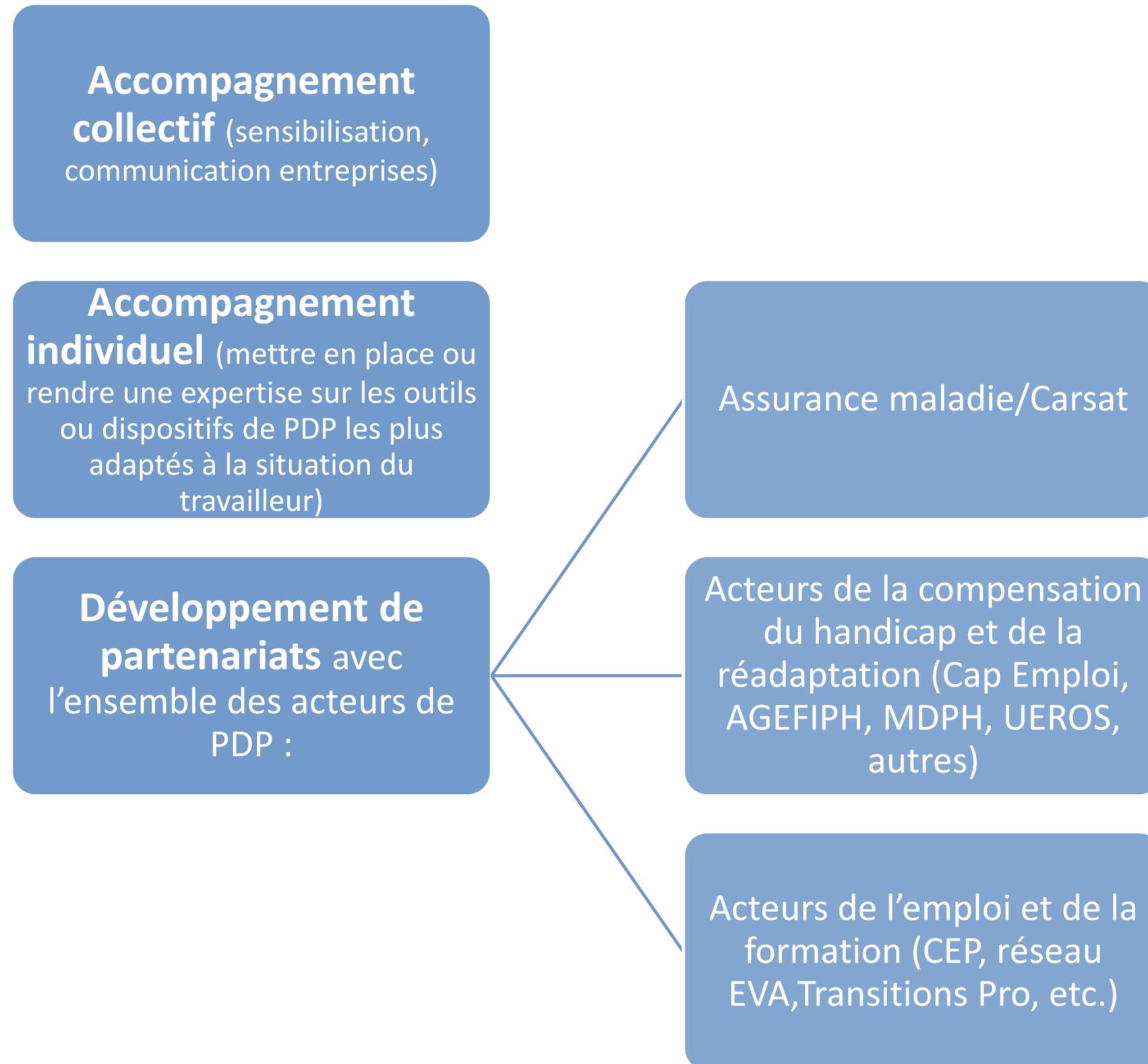
## Nombre de salariés déclarés inaptes Evolution 2016-2023



# Actions de maintien en emploi / Prévention de la désinsertion

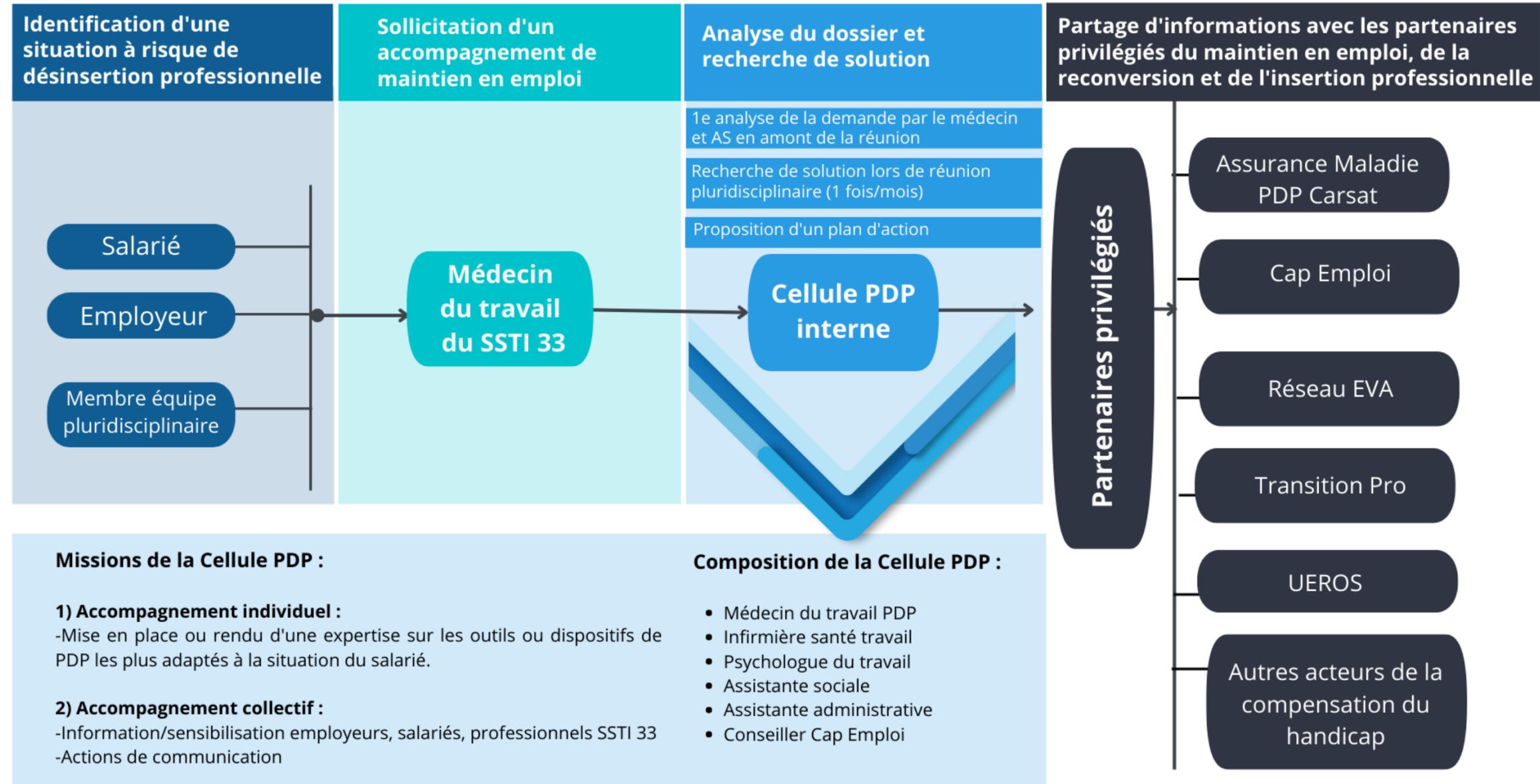
- ✓ Nombre d'aménagements de poste : **6 093**
- ✓ Nombre d'orientations vers un partenaire extérieur en lien avec la PDP (Cap emploi, MDPH, service social...): **2 122**
- ✓ Nombre de salariés pris en charge par un psychologue du travail : **310**
- ✓ Nombre de salariés pris en charge par une assistante sociale : **439**

# Création d'une Cellule PDP interne du SSTI 33

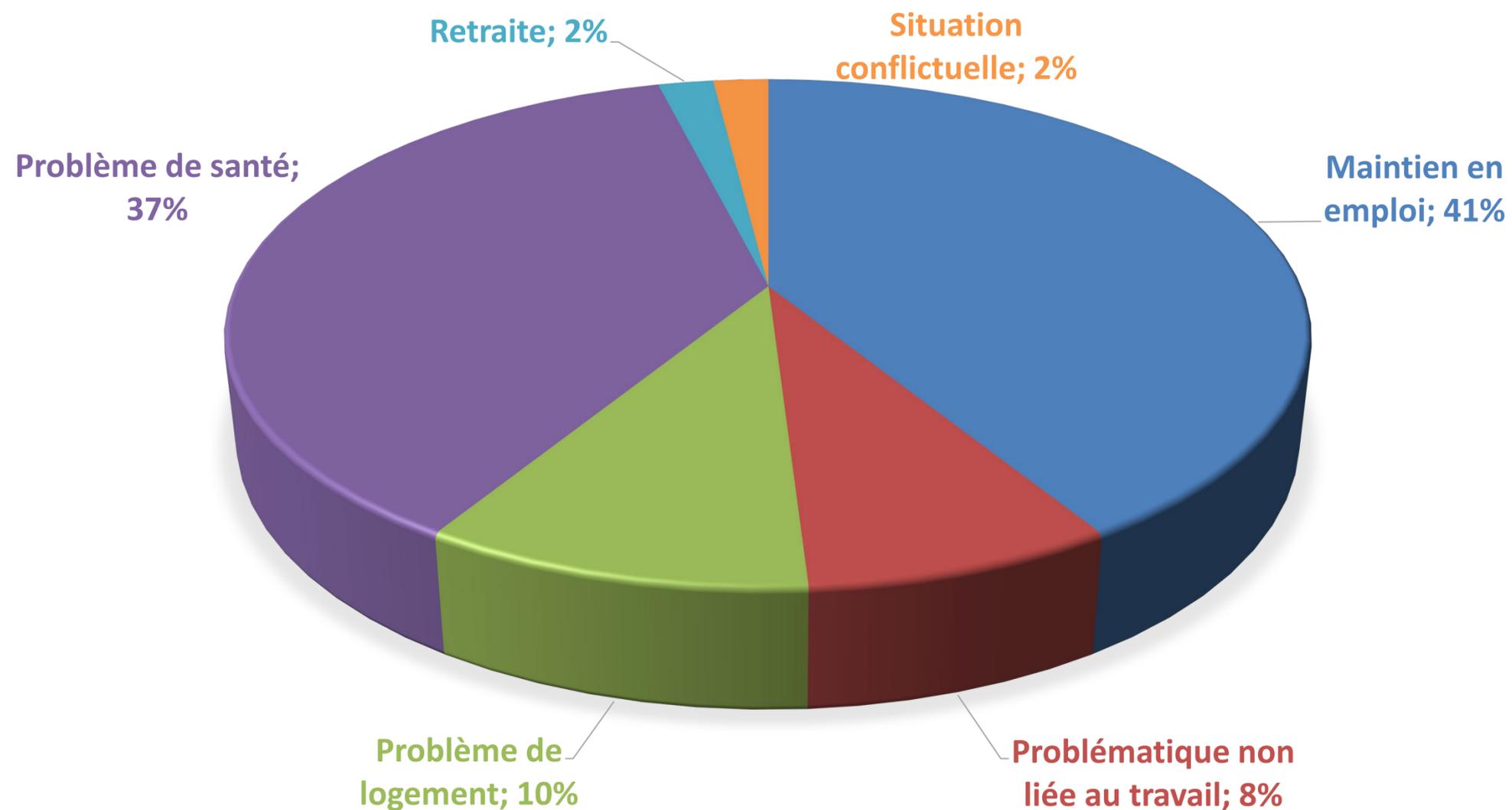


# Création d'une Cellule PDP interne du SSTI 33

## Fonctionnement de la Cellule PDP du SSTI 33



## Accompagnement social et maintien dans l'emploi



**810**  
entretiens réalisés

**439**  
salariés accompagnés

**41 %** des entretiens sont relatifs au maintien en l'emploi

# Autres actions

VACCINATION  
ET CONSEILS

SENSIBILISATION AUX  
RISQUES PROFESSIONNELS

HANDICAP /MAINTIEN EN  
EMPLOI

CONSEILS  
ORGANISATIONNELS,  
PSYCHOSOCIAUX,  
ERGONOMIQUES ...

CONSEILS  
EN ORGANISATION  
DES SECOURS

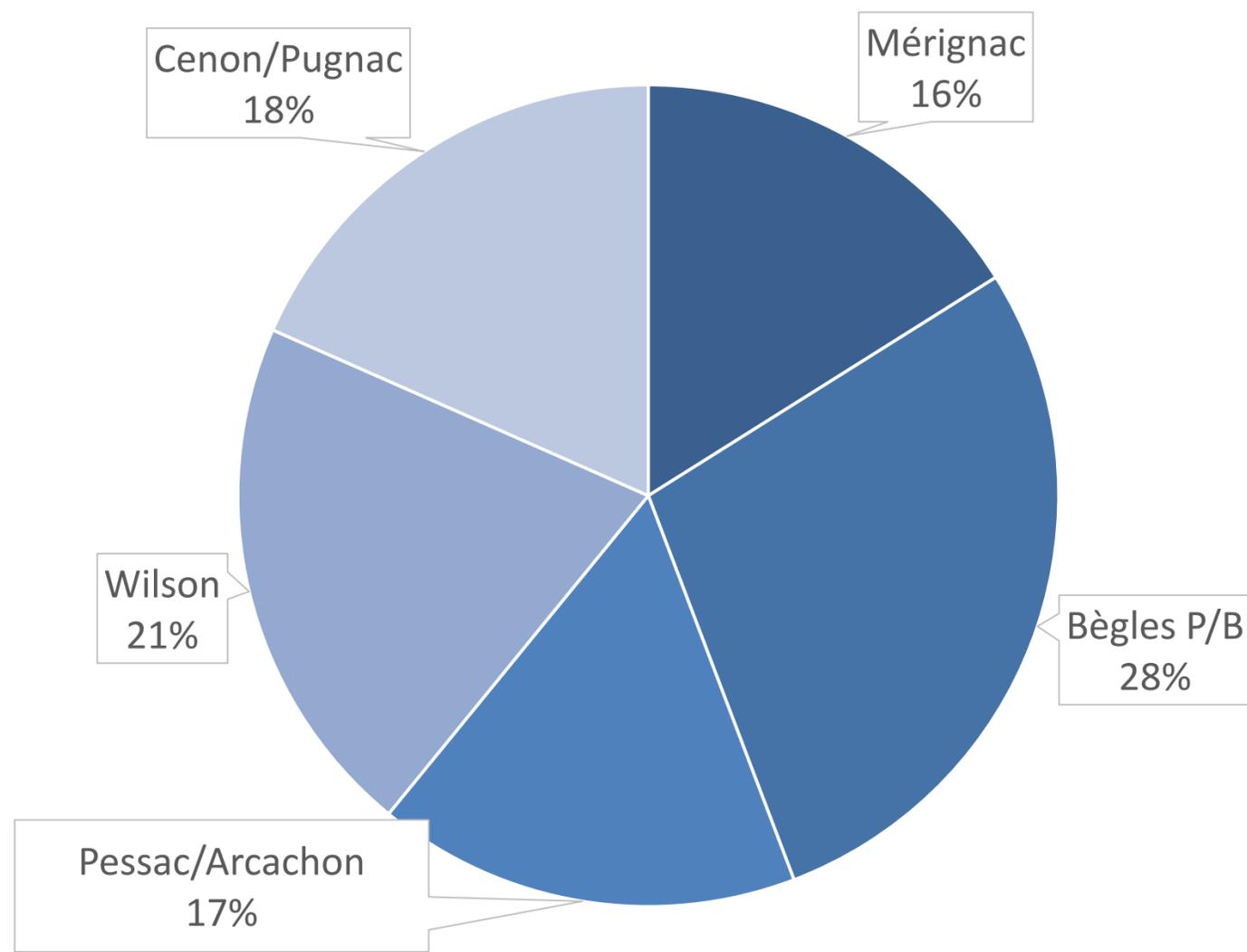
EDUCATION  
SANITAIRE

VEILLE SANITAIRE ET  
REGLEMENTAIRE

SENSIBILISATION AUX  
RISQUES PROFESSIONNELS

# Bilan d'activité des ergonomes 2023

## Répartition des demandes 2023 en fonction des secteurs géographiques



## Répartition des demandes terminées en 2023 en fonction de la nature de l'intervention

